I.F.A.R.
Organisme formateur N° 91340317134
Siège Administratif
B.F 148
34003 MONTPELLIER Cedex 1

Certificat de Qualification Professionnelle

« ENQUETEUR - AGENT DE RECHERCHES PRIVEES »

- **CQP 360 heures** ; 7 heures/jours
- 8 semaines en entreprise ;

Contrôle de la moralité (obligatoire conformément à la loi) demandé dès l'entrée en formation (demande faite par le stagiaire) ; autorisation d'entrée en entreprise (demande faite par le maître de stage de l'entreprise d'accueil) -Loi 2006-64 2006-01-23 art. 25 3° JORF 24 janvier 2006 ; décret n°2009-214 du 23 février 2009 codifiés par le CSI (code de la sécurité intérieure).

Aptitudes à la sortie du CQP : Savoir collecter des éléments de preuves exploitables dans le cadre d'un traitement judiciarisé ; rechercher, collecter, ordonner des informations dans un cadre général en vue de la prévention d'un préjudice ; maitriser le cadre juridique des enquêtes, appliquer les règles déontologiques professionnelles.

Intervenants du programme CQP : Les formateurs généralistes, (juristes, avocats, huissiers de justice, anciens fonctionnaires de la police), développent autour du programme CQP, des cours théoriques associés aux apports pratiques dispensés par des intervenants spécialisés issus de la profession et ayant plus de dix années d'expérience et une formation de formateur.

- Découpage des heures -

A.R.P. : rôle et statut juridique	7 heures
Libertés publiques.....	5 heures
Secret professionnel.....	5 heures
Eléments de Droit (Civil, Pénal, Commercial)	85 heures
Psychologie appliquée et technique d'entretien	15 heures
Banques de données – sources de renseignements...	5 heures
Topographie, repérage, photographie	7 heures
Rédaction de rapports et C.R. de vacations.....	7 heures
Témoignages et attestations.....	7 heures
Constats et sommations (préparation et réalisation)	4 heures
Les constats judiciaires.....	4 heures
Enquêtes, investigations, ...	110 heures
Flagrants délits, force publique, armes.....	7 heures
Drogue, délinquance	7 heures
La preuve (éléments probants).....	20 heures
Le renseignement...	22 heures
Documents administratifs (accès, lecture, CADA)	15 heures

TOTAL ..... 360 heures
Stage en entreprise ..... 80 heures

PLAN DE FORMATION DU CQP

UNITES:

- Enquêter sur le terrain;
- Rédiger des rapports ;
- Capitaliser et hiérarchiser les informations récoltées ;
- Administrer la preuve ;
- Rechercher, analyser l'information ouverte à tout requérant ;
- Maitriser la réglementation.

I - ROLE ET STATUT JURIDIQUE DE L'ARP :

- ✓ LA REDACTION DES RAPPORTS ;
- ✓ LA DEONTOLOGIE ;
- ✓ DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU DETECTIVE ;
- ✓ ELEMENTS DE DROIT (PENAL) ;
- ✓ ELEMENTS DE DROIT (CIVIL) ;
- ✓ PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DES LIBERTES INDIVIDUELLES ;
- ✓ TECHNIQUES D'ENQUETES ET D'INVESTIGATIONS ;
- ✓ LE SECRET PROFESSIONNEL.

II - MOYENS OUTILS ET TECHNIQUES D'ENQUÊTES :

- ✓ TECHNIQUE DE FILATURE ;
- ✓ TECHNIQUE DE SURVEILLANCE ;
- ✓ PSYCHOLOGIE APPLIQUEE ET TECHNIQUE D'ENTRETIEN ;
- ✓ LES TEMOIGNAGES ;
- ✓ LES CONSTATS.

III - LES ENQUETES :

- ✓ LE CADRE JURIDIQUE ;
- ✓ LA PREUVE ELEMENTS DE DROIT ;

LA PRATIQUE :

- ✓ INTERVENTIONS SE RAPPORTANT AUX AFFAIRES CIVILES ;
- ✓ ENQUETES DE MORALITÉ ;
- ✓ ENQUETE COMMERCIALE ;
- ✓ ENQUETES FINANCIERES ET DE SOLVABILITÉ ;
- ✓ LE SECRET BANCAIRE ;
- ✓ RECHERCHE DE DÉBITEURS ;
- ✓ LA PSYCHOLOGIE ;

- ✓ L'ESPIONNAGE INDUSTRIEL ;
- ✓ LA CONCURRENCE DELOYALE ;
- ✓ L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE ;
- ✓ LA LUTTE CONTRE LE VOL ;
- ✓ L'ENQUETE D'ASSURANCE ;
- ✓ LA CONTRE- ENQUETE ;

LES ACTEURS DE L'ENQUETE :

- ✓ LES SERVICES OFFICIELS ;
- ✓ LES EXPERTS ;
- ✓ LES OFFICIERS MINISTÉRIELS.

DROIT :

- ✓ DROIT CIVIL ;
- ✓ DROIT PRIVE ;
- ✓ DROIT COMMERCIAL ;
- ✓ DROIT SOCIAL ;
- ✓ DROIT FISCAL ;
- ✓ DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE ;
- ✓ DROIT PÉNAL ;
- ✓ PROCEDURE PENALE ;
- ✓ DROIT ADMINISTRATIF ;
- ✓ DROIT ADMINISTRATIF SPECIAL.

PROGRAMME CQPDECOUPAGE

❖ **ROLE ET STATUT JURIDIQUE DE L'ARP :U2B1**

- Loi du 12 juillet 1983 modifiée par la loi du 18 mars 2003
- Décrets d'application de la loi
- Code de la sécurité intérieure - Extraits
- Livre VI : Activité privées de sécurité
- Titre II : Activité des agences de recherches privées
- Le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité)
- Décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au code de déontologie
- Conditions de moralité d'accès à la profession
- Obtention de la carte professionnelle
- Contrôle et sanctions du CNAPS
- Non confusion avec un service public
- Interdiction d'entrave au libre usage des biens et de coercition à l'égard des personnes

❖ **DEVOIRS ET OBLIGATIONS DE L'ARP: U2B1**

- Présentation et étude du Code Déontologie (CNAPS)
- Acceptation de missions légitimes
- Respect du secret professionnel
- Respecter le Code de Déontologie de la profession
- Etude de la réglementation (Loi du 12 juillet 1983 et ses décrets d'application)

❖ **DROIT PENAL ET LIBERTES INDIVIDUELLES : U2B2**

- Conservation des données personnelles
- Atteinte à l'intégrité physique ou psychique
- Atteinte aux libertés, à la dignité à la personnalité
- Atteinte à l'administration ou à l'action de la justice
- Atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat
- Atteinte au secret des correspondances et aux traitements automatisés
- Usurpation d'identités de titres ou fonctions
- Captation de l'image et de la parole
- Lieux privés
- Atteinte à l'intimité de la vie privée
- Faux et usage de faux ; appropriation frauduleuse
- Non-assistance à personne en danger
- Interdiction d'entrave au libre usage des biens ainsi qu'à l'interdiction de coercition à l'égard des personnes et aux sanctions y afférentes
- Légitime défense
- Omission d'empêcher un crime ou un délit
- Secret professionnel
- La discrimination au sens de l'article 225-1 et suivants du CP

✣ PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DES LIBERTES INDIVIDUELLES : U2B1

- Le droit : La loi du 17 juillet 1970 relative à la protection de la vie privée,
- Les origines de la loi (abus des journalistes et « paparazzis »
- La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- L'article 9 du code civil (ancienne et nouvelle rédaction),
- Vie privée et droit pénal (articles 226-1 à 226-3 CP)
- Définition jurisprudentielle de la vie privée (TGI Dijon),
- Caractère public de la vie professionnelle (jurisprudence),
- La divulgation d'une adresse (jurisprudence : possibilités, administrations...).

✣ LE SECRET PROFESSIONNEL : U2B1

- Objet du secret professionnel
- Le Droit commun
- Ce que couvre le secret professionnel
- Secret professionnel et juridictions civiles et commerciales :
- (Jurisprudence, explications, exemples)
- Secret professionnel et juridictions pénales :(refus de témoigner, obligation de témoignage)
- Caractère confidentiel des informations confiées à un A.R.P.
- A.R.P. : assujettissement jurisprudentiel au secret professionnel
- A.P.R. : position des autorités administratives (fisc / justice)
- Les conséquences sur l'obtention de renseignements,
- Violation de la loi sur la communication, relative à la communication de documents ou renseignements d'ordre économique, commercial, industriel ou technique à des personnes physiques ou morales étrangères et à l'apport de preuve en vue de procédures administratives ou judiciaires étrangères
- Secret professionnel et juridictions de droit privé (tribunaux civils et commerciaux)
- Obligation ou non obligation de témoigner,
- Pénalités pour refus de témoigner,
- Caractère confidentiel des informations confiées aux A.R.P.
- Nécessité du secret professionnel pour protéger les intérêts fondamentaux de la Nation sur le plan économique, commercial et financier,

✣ DROIT CIVIL : U2B2, U3C1

- <u>L'organisation judiciaire :</u>
  - ✓ L'action en justice.
  - ✓ Les juridictions.
- <u>La preuve des droits subjectifs</u> :
  - ✓ La charge de la preuve,
  - ✓ Les différents moyens de preuve,
  - ✓ L'admissibilité des moyens de preuve.
- <u>Les personnes</u> :
  - ✓ La personnalité juridique et ses effets,
  - ✓ L'identification des personnes physiques :
  - ✓ Le nom,
  - ✓ Le domicile,
  - ✓ Le patrimoine.
  - ✓ La capacité juridique des personnes physiques,

- ✓ Les personnes morales.

- Les biens :
  - ✓ Classification,
  - ✓ Biens meubles et immeubles
- Mariage et droit de la famille
  - ✓ Obligations nées du mariage
  - ✓ Devoir d'assistance et de secours, obligation alimentaire,
  - ✓ Procédure de recouvrement des pensions alimentaires...divers.
  - ✓ Le mariage
  - ✓ Le contrat de mariage
  - ✓ La loi du 26 mai 2004 (réforme du contrat de mariage)
  - ✓ Les droits et devoirs des époux
  - ✓ La résidence
  - ✓ La profession
  - ✓ Les mesures protectrices
  - ✓ Les dettes de chacun des époux et le compte en banque
  - ✓ La dissolution du mariage
  - ✓ Cohabitation et concubinage.
- Les régimes matrimoniaux:
  - ✓ Les régimes de communauté
  - ✓ Les régimes de séparation
  - ✓ Les régimes de communauté
  - ✓ Régimes de communauté légale
  - ✓ Le régime de séparation de biens
  - ✓ Le régime de participation aux acquêts
  - ✓ Les régimes annexes.
- Les causes du divorce:
  - ✓ Le divorce par consentement mutuel:
  - ✓ Le divorce pour faute engagé avant le passage en conciliation (réforme du 26 mai 2004)
  - ✓ L'adultère
  - ✓ La condamnation à une peine afflictive et infamante
  - ✓ Les excès, sévices, injures graves
  - ✓ La requête
  - ✓ Les mauvais traitements
  - ✓ Les injures verbales ou écrites
  - ✓ Le manquement à l'obligation de cohabiter
  - ✓ Les fautes dans l'éducation des enfants
  - ✓ Les mesures provisoires
  - ✓ La garde des enfants
  - ✓ La pension alimentaire et la prestation compensatoire
  - ✓ Le paiement d'une provision
- La filiation :
  - ✓ Filiation légitime
  - ✓ Filiation illégitime
  - ✓ La reconnaissance volontaire
  - ✓ L'action de recherche en paternité

❖ **INTERVENTIONS SE RAPPORTANT AUX AFFAIRES CIVILES : U2B2**

- Droit civil « La charge de la preuve incombe toujours à la partie demanderesse de l'instance »
- Les investigations lors de problèmes de divorce.
- De droit de garde d'enfants ou de séparation
- Certaines recherches généalogiques.
- L'Agent de Recherche, fonction essentielle de sauvegarde des droits et intérêts légitimes des citoyens dans la vie de chaque jour.
- Méthodologie d'enquête

❖ **DROIT PENAL GENERAL ET SPECIAL : U3C1**

- Le Code Pénal (présentation)
- L'infraction, classification des infractions : les éléments constitutifs de l'infraction ; l'élément légal, l'élément matériel, l'élément moral
- Le délinquant ; l'auteur ; le complice
- La responsabilité pénale ; les faits justificatifs légaux, jurisprudentiels ; la minorité
- La sanction pénale ; caractère et buts de la sanction ; classification des sanctions ; les causes de modification de la sanction ; les causes de suspension ou d'extinction de la sanction
- Les sanctions :
- Réclusion criminelle à perpétuité
- Détention criminelle à perpétuité
- Réclusion criminelle à temps
- Détention criminelle à temps
- Emprisonnement
- Amende
- Sanctions en matière correctionnelle
- Interdiction
- Amende
- Lieux privés
- Lieux publiques
- Lieux publiques privés
- Atteinte à l'intimité de la vie privée
- Faux témoignage
- Diffamation
- Abus de pouvoir;
- Usurpation d'identité et de fonction
- Corruption
- Effraction
- Légitime défense
- Abandon d'enfant
- Faux et usage de faux
- Escroquerie
- Armes

❖ **LA TOPOGRAPHIE ET LE REPERAGE : U2B2**

- Principe général
- Topographie en milieu rural
- Topographie en milieu urbain
- Cartes et GPS

❖ **INFORMATIQUE : U3C1**

- Les recherches sur Internet
- Les banques de données informatisées, les réseaux sociaux
- Les documents ouverts à tout requérant

❖ **TECHNIQUE DE FILATURE : U3C1**

- Principe général
- La tenue vestimentaire
- Le véhicule
- Moyens humains et matériels
- Techniques particulières des filatures à pied
- Techniques particulières des filatures motorisées
- Le matériel
- Radio, téléphone, talkie-walkie
- Téléphone de voiture et Internet
- Repérage de la personne et de son véhicule
- Autres particularités de la filature

❖ **TECHNIQUE DE SURVEILLANCE : U3C1**

- La photographie et la vidéo surveillance
- La topographie des lieux
- Les moyens
- Choix du lieu d'observation
- Connaissance des lieux
- Choix du véhicule pour les surveillances de longue durée.

❖ **PRESENTATION DES MOYENS, OUTILS ET TECHNIQUES D'ENQUETE : U2B1, U2B2, U3C1**

- Techniques d'enquêtes civiles ; commerciales ; Industrielles ; Pénales
- Les procédés fondés sur la connaissance
- Moyens à mettre en œuvre
- Procédés ordonnés pour atteindre les objectifs d'une mission.
- La combinaison des moyens et procédés (stratégie)
- La notion espace-temps dans l'enquête
- La contre-enquête
- La recherche de débiteurs
- L'enquête pour une entreprise

- L'enquête civile
- L'enquête pénale
- L'analyse stratégique opérationnelle
- Audition
- Le recueil d'éléments probants
- La traçabilité (police technique et scientifique)

❖ **TECHNIQUE D'ENQUETE ET D'INVESTIGATIONS : U2B2, U3C1**

- Témoignage et attestations
- Filatures et surveillances
- Notes et rapports de vacations
- Sources de renseignements
- Les investigations de terrains, leurs finalités et les précautions à prendre pour qu'elles restent légales :
- Savoir filer un individu sans se faire remarquer
- Types de filatures à prévoir :
- Filature à pied
- Filature en voiture
- Filature à moto
- Filature en transports en commun

❖ **COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE – STRATEGIE D'INFLUENCE : U3C2**

- Reconnaître et décoder les émotions pour comprendre son interlocuteur
- Modéliser les interactions et les comportements pour piloter ses échanges
- Créer, utiliser son relationnel, négocier
- Technique de questionnement
- La confiance en soi
- Convaincre autrui
- Le scénario téléphonique (l'enquête sous prétexte)

❖ **CADRE JURIDIQUE ET PRATIQUE DE L'ENQUETE : U2B1, U2B2, U3C1**

- L'encadrement strict des modes de preuve
- La bonne foi et la loyauté
- Les droits fondamentaux
- L'obligation de dénoncer les violations de la loi, ainsi que les tentatives

❖ **L'ENQUETE DE MORALITE : U3C1, U3C2**

- Employeur
- Parents
- Concubin
- Famille

❖ L'ENQUETE EN RECHERCHE DE PERSONNES : U3C1, U3C2

- Accessibilité des actes d'état civil :
  - ✓ Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'un acte de naissance
- Les services administratifs :
  - ✓ Les mairies : le service de l'état-civil
  - ✓ Les archives du greffe du Tribunal de Grande Instance
  - ✓ Les archives départementales (fonctionnement et consultation)

- Les demandes de délivrance d'actes d'état civil :

  ➢ Par courrier :
  - ✓ Les actes de naissance
  - ✓ Les actes de mariage
  - ✓ Les actes de décès

  ➢ Exemples de courriers types :

  - ✓ Demande d'un extrait d'acte de naissance sans filiation
  - ✓ Demande d'un extrait d'acte de mariage sans filiation
  - ✓ Demande de la copie d'un acte : exemple adapté à un acte de décès
  - ✓ Obtenir la copie d'un extrait du répertoire civil (R.C.) :

- Publicité foncière et documents successoraux la publicité foncière :
  - ✓ Le cadastre
  - ✓ Les matrices cadastrales
  - ✓ Formulaires et demandes
  - ✓ La conservation des hypothèques
  - ✓ Le rôle de la publicité foncière
  - ✓ Formulaires et accessibilité des documents
  - ✓ Exemples de réponses
  - ✓ Lecture des documents et exploitation des informations

- AUTRES SOURCES :
  - ✓ Les registres matricules et les archives militaires
  - ✓ Les jugements de divorce et les archives judiciaires
  - ✓ Les archives des notaires
  - ✓ Les registres paroissiaux

- Présentation du tableau de recherches :
  - ✓ Exploiter tous les éléments et présenter les tableaux de recherches
  - ✓ La division du tableau de recherches
  - ✓ Les tableaux de recherches complémentaires

❖ L'ENQUETE COMMERCIALE: U3C1, U3C2

- Le Renseignement commercial :
  - ✓ Répertoire National des Entreprises de l'I.N.S.E.E. :
  - ✓ Création de la nomenclature,
  - ✓ Le SIREN,
  - ✓ Le SIRET,
  - ✓ Le code A.P.E. et le code N.A.F.,
  - ✓ Objet du Répertoire National,
  - ✓ Valeur juridique du Répertoire National,
  - ✓ Mise à jour (et sources) du Répertoire National des Entreprises, les faux actifs,
  - ✓ Entreprises fichées,
  - ✓ Renseignements communiqués et l'intérêt du fichier,
  - ✓ Le refus de cession commerciale,
  - ✓ Le refus de divulguer l'adresse,
  - ✓ La vente du répertoire par l'INSEE,
  - ✓ Parution et non parution dans les fichiers d'acquéreurs,
  - ✓ Que faire en cas de difficultés (avec l'INSEE ou les acquéreurs du répertoire) ?
  - ✓ Comment et où consulter le Répertoire National des Entreprises de l'INSEE ?
  - ✓ Répertoire des Métiers :
  - ✓ Législation,
  - ✓ Renseignements disponibles, documents publics.

- L'Organisation :
  - ✓ Greffe des tribunaux,
  - ✓ Chambres commerciales des Tribunaux civils,
  - ✓ Registre National du Commerce.
  - ✓ Registre du Commerce et des Sociétés :
  - ✓ Les obligations des commerçants,
  - ✓ Les obligations des sociétés,
  - ✓ Caractère opposable ou non des informations aux tiers,
  - ✓ Le contrôle du casier judiciaire par le juge,
  - ✓ Le dossier d'immatriculation au Registre du Commerce,
  - ✓ Les actes déposés en annexe du Registre du Commerce,
  - ✓ Les comptes annuels,
  - ✓ Les sanctions personnelles contre un dirigeant,
  - ✓ Les jugements publics et les jugements non publics (faillite, sanctions personnelles),
  - ✓ Le non-respect des obligations du Registre du Commerce,
  - ✓ La saisine du juge commis à la surveillance du Registre du Commerce,
  - ✓ L'ordonnance portant assainissement des professions commerciales,
  - ✓ Limitation du nombre de mandats sociaux.
- L'endettement des entreprises :
  - ✓ Privilèges du Trésor public et des services fiscaux,
  - ✓ Privilèges de la Sécurité Sociale et des organismes complémentaires,
  - ✓ Protêts de chèques et de lettres de change,
  - ✓ Privilèges de vendeur,
  - ✓ Nantissement du fonds de commerce,
  - ✓ Opérations de crédit-bail.

- Les agents commerciaux :
  - ✓ Caractère libéral ou commercial de la profession
  - ✓ Réglementation des agents commerciaux,
  - ✓ Le registre spécial des agents commerciaux tenus par les greffes.
- La publicité légale obligatoire :
  - ✓ Le B.O.D.A.C.C.
  - ✓ Les journaux d'annonces légales.
- Autres personnes morales :
  - ✓ Associations loi de 1901,
  - ✓ Fondations,
  - ✓ Syndicats professionnels,
  - ✓ Les artisans (renvoi au cours suivant).
- Le vol en entreprise :
  - ✓ La surveillance
  - ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Les services officiels
  - ✓ Le flagrant délit

- Le contrôle de l'activité professionnelle

❖ **ENQUETES FINANCIERES ET DE SOLVABILITÉ : U3C1, U3C2**

- Sur une personne physique
- Sur une personne morale
- Les recherches administratives
- Le greffe du Tribunal de Commerce
- Numéro de registre du commerce
- Copie des statuts
- Etat civil, adresse des gérants et administrateurs;
- Copie de bilans
- Mention de radiation
- Protêts en cours
- Nantissement
- La conservation des hypothèques

- Hypothèques immobilières :
  - ✓ L'objet des hypothèques,
  - ✓ Réglementation des hypothèques,
  - ✓ Caractère public des hypothèques,
  - ✓ Les renseignements détenus,
  - ✓ Les fiches d'immeuble,
  - ✓ Les fiches de propriétaires,
  - ✓ Les différentes sortes d'imprimés,
  - ✓ Le coût (pour simple information et à la date de préparation du cours),
  - ✓ Les délais.

- Autres hypothèques : hypothèques maritimes et fichier de l'Aviation Civile
  - ✓ Date et prix d'acquisition de la propriété
  - ✓ Nom du notaire rédacteur de l'acte
  - ✓ Montant et description des hypothèques
  - ✓ Mainlevées
  - ✓ Inscription de privilèges
  - ✓ Nantissement
  - ✓ Montant des emprunts et échéances
  - ✓ Noms des sociétés de crédit
  - ✓ Copie de l'acte
  - ✓ Le service de l'état civil
  - ✓ Les différentes sortes de documents d'état-civil,
  - ✓ Les extraits d'actes destinés à tous requérants,
  - ✓ A qui demander le document
  - ✓ Comment demander le document
  - ✓ Que faire en cas de refus du service
  - ✓ Obtenir une copie intégrale,
  - ✓ Que faire en cas de difficulté

- Services fiscaux

- Services judiciaires

- L'analyse des documents consultés

- Le cadastre :
  - ✓ Caractère public du cadastre,
  - ✓ Les problèmes résultant de la Loi Informatique et Liberté,
  - ✓ Les excès commis par des négociateurs immobiliers,
  - ✓ Les renseignements publics,
  - ✓ Les informations non publiques (MAGIC2...),
  - ✓ A qui demander un extrait ?
  - ✓ Que comporte l'extrait ?,
  - ✓ Les engagements à signer,
  - ✓ Que faire en cas de difficulté ?

- Les successions :
  - ✓ Vérifier à l'Etat-civil,
  - ✓ Commander l'acte de décès,
  - ✓ Saisir le T.G.I., service des successions,
  - ✓ Identifier le notaire,
  - ✓ Contrôler les actes notariés au service des Hypothèques,
  - ✓ Le fichier des testaments (pour simple information)

❖ **LA RECHERCHE DE DÉBITEURS : U3C1, U3C2**

- Description physique précise
- Les techniques d'enquêtes
- Date et lieu de naissance

- Mariage éventuel, (domicile de l'épouse si séparation);
- Ancien employeur
- Noms et adresses des amis et membres de la famille
- Consultations et analyses des documents ouverts à tout requérant
- L'identification
- L'informatisation
- Le cadastre
- Le CADA

✣ LA RECHERCHE DE BIENS : U3C1, U3C2

Dans le cadre d'une enquête en recherche de débiteur, il est possible d'adresser une demande de renseignements auprès du service de publicité foncière d'un secteur géographique afin d'obtenir des informations :

- Sur la situation juridique des immeubles ;
- Sur le patrimoine immobilier d'une personne.

En effet, tout requérant peut obtenir des renseignements sur un bien immobilier et obtenir le nom de son propriétaire et l'état hypothécaire du bien.

Cette demande se fait en téléchargeant un **formulaire CERFA 3233** à remplir et à renvoyer au Bureau des hypothèques compétent. La recherche est réalisable « par immeuble » et/ou « par propriétaire » :

La demande dite de « fiche d'immeuble » doit être renseignée de la façon suivante :

- Nom de la commune,
- Section et numéro cadastral (information délivrée par le service cadastral compétent),
- Rue et numéro (ou le lieu-dit),
- Numéro du lot si l'immeuble est un lotissement ou une copropriété.

La demande dite de fiche de propriétaire doit comporter les informations suivantes :

- Noms, prénoms, date et lieu de naissance (si le propriétaire est une personne physique) ;
- Forme juridique ou dénomination,
- Siège social, numéro SIREN (si le propriétaire est une personne morale).

CERFA 3233 :

Vous pourrez obtenir d'autres renseignements sur un bien immobilier ou sur le patrimoine immobilier d'une personne en effectuant une demande de copie d'un ou plusieurs documents comme :

- ✓ copie d'un acte notarié de vente,
- ✓ Bordereau d'inscription hypothécaire en cours,

Cette demande est à faire auprès du service de publicité foncière via un formulaire **CERFA 3236** complété comme suit :

- ✓ Nature du document demandé,
- ✓ Date de la formalité,
- ✓ Volume et numéro.

Le formulaire CERFA 3236 ainsi rempli est à envoyer au Bureau des hypothèques compétent, renseigné des éléments relatifs au bien concerné obtenus dans le CERFA 3233 préalablement reçus.

Le coût de cette demande varie de 6 à 30€ en fonction de la nature du document demandé.

Récapitulatif des demandes de CERFA :

- ✓ CERFA : 3233
- ✓ CERFA : 3236

Différents formulaires publicité foncière:

- ✓ Modelés demandes d'actes d'état civil

- La CNIL :
  - ✓ La protection des données à caractère personnel
  - ✓ La Loi « Informatique & Liberté »
  - ✓ Principes généraux
  - ✓ Les principaux textes de référence
  - ✓ La protection des données à caractère personnel et Internet
  - ✓ Le Correspondant Informatique et Liberté
  - ✓ Rôle et obligations
  - ✓ Responsabilités
  - ✓ Les missions et pouvoirs de la CNIL
  - ✓ Les sanctions
  - ✓ Accomplissement des formalités auprès de la CNIL
  - ✓ La licéité du traitement de données à caractère personnel
  - ✓ La personne concernée par le traitement
  - ✓ Le responsable du traitement
  - ✓ Les obligations incombant au responsable du traitement
  - ✓ La collecte de données à caractère personnel
  - ✓ La finalité - La conservation - La sécurité - La confidentialité

- Méthodologie d'enquête :
  - ✓ L'analyse des documents consultés
  - ✓ Saisines de demande d'autorisation au Procureur de la république
  - ✓ La vérification sur le terrain et les scénarios téléphoniques

❖ **L'ENQUETE EN CONCURRENCE DELOYALE : U3C1, U3C2**

- Les actes de concurrence déloyale
- Les formes de concurrence déloyale
- Le droit au bail
- Le nom commercial
- L'enseigne (qui peut différer du nom commercial);
- Les brevets, le secret de fabrication
- Méthodologie d'enquête

❖ **APPROCHE DE L'ESPIONNAGE INDUSTRIEL : U4D1, U4D2**

- Les causes
- Les moyens de l'espion
- La riposte
- Méthodologie d'enquête

❖ **LES ACTEURS DE L'ENQUETE :U3C1, U3C2**

- Les services officiels :
  - ✓ La Police Urbaine
  - ✓ La Police Judiciaire (P J.)
  - ✓ Les Compagnies Républicaines de Sécurité (C.R.S.)
  - ✓ La Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)
  - ✓ La Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI)
  - ✓ Le Service Central des Voyages Officiels (V.O.)
  - ✓ La Police de l'Air et des Frontières (P.A.F.)
  - ✓ La Police Urbaine
  - ✓ La P.A.F. les entrées et sorties du territoire et le trafic aérien.
  - ✓ Les douanes.

Recherche stratégique pour la lutte contre l'espionnage industrielle, la concurrence déloyale, la contrefaçon, le vol le détournement, l'escroquerie sur les entreprises :

- ✓ Compétitivité et concurrence
- ✓ Valeur de l'information dans l'entreprise
- ✓ Sources et catégories d'information
- ✓ Réseaux et circuits d'informations
- ✓ Utilisation offensive de l'information.

Comprendre les **risques, les menaces et la sécurité économique** qui concernent le domaine de l'information :

- ✓ Renseignement économique et espionnage industriel
- ✓ Risques informationnels (rumeurs, désinformation, sous-information)
- ✓ Risques managériaux (contrefaçon, risques clients, etc.)
- ✓ Criminalité économique (blanchiment, corruption)
- ✓ Cybercriminalité (piratage, virus)
- ✓ Gestion du risque lié à la dématérialisation de l'information
- ✓ Risques technologiques
- ✓ Organisation de la défense et de la sécurité économique.

La **diversité des règles et régimes juridiques** qui concernent le domaine de l'information et la propriété intellectuelle

- Propriété industrielle : exploitation des brevets comme source d'information et exploitation des brevets comme protection
- Supports et sources du droit, identification des outils juridiques à disposition
  - ✓ Compétitivité, concurrence et vol ;
  - ✓ Valeur de l'information dans l'entreprise ;
  - ✓ Sources et catégories d'information ;
  - ✓ Réseaux et circuits d'informations ;
  - ✓ Utilisation de l'information ;

- ✓ Identification des outils de contre mesure et des outils juridiques ;
- ✓ Comprendre les risques et menaces de l'entreprise ;
- ✓ Utiliser l'information dans le cadre de la loi et dans le cadre de la négociation.
- ✓ Le renseignement commercial;
- ✓ L'information et la preuve ;
- ✓ L'espionnage et contre-espionnage ;
- ✓ La contrefaçon ;
- ✓ Le vol ;
- ✓ La concurrence déloyale ;
- ✓ L'audit de sécurité, l'enquête et la riposte ;
- ✓ Gestion des risques à partir de l'information
- ✓ Organisation de la riposte « stratégique » ou « juridique ».

❖ **L'ENQUETE D'ASSURANCE : U3C1, U3C2, U4D1, U4D2**

- Le cadre de l'enquête d'assurance :
  - ✓ Cadre légale de l'enquête d'assurance
  - ✓ Les missions classiques de l'agent de recherches privées: contrôle, vérification et recherche de la cause de sinistres.
  - ✓ Les spécialités : Incendie, assurance de personne, plaisance, transport et financière
- - Les fraudes sur sinistres :
  - ✓ L'exagération des dommages,
  - ✓ L'escroquerie aux assurances (et la tentative),
  - ✓ La simulation.
- Méthodologie d'enquête :
  - ✓ Questions à poser
  - ✓ Les prélèvements / incendies. Laboratoires. Outils.
  - ✓ Aspect juridique
  - ✓ Vol et incendie auto.
  - ✓ Sinistres foudres et tempêtes.
  - ✓ Détection des fraudes : comment procéder.

❖ **APPROCHE DE LA CONTRE- ENQUETE : U3C1, U3C2, U4D1, U4D2**

- Rôle fonction et utilité de l'agent de recherches privées dans le cadre de la défense ou de lapartie civile :
  - ✓ Parallèle avec le juge d'instruction
  - ✓ Prise en charge globale et nature du mandat
  - ✓ Mise en place d'une stratégie
  - ✓ Recherche d'éléments probants
  - ✓ Démonstration de l'innocence
  - ✓ Démonstration de la culpabilité
  - ✓ La relativisation de la responsabilité
  - ✓ Les crimes de sang
  - ✓ Les affaires de mœurs
- Technique de recherche d'éléments probants en vue de l'administration de la preuve :
  - ✓ La légitimité
  - ✓ La recherche de témoignages et les techniques d'audition
  - ✓ Les citations à comparaître
  - ✓ Les chronométrages
  - ✓ Les reconstitutions

- Rôle et action de l'agent de recherches privées durant un procès devant un tribunal correctionnel.
- Rôle et action de l'agent de recherches privées durant un procès devant une cour d'assises.
- Rôle et action de l'agent de recherches privées dans le cadre d'un recours en grâce ou d'une requête en révision

❖ **REDACTION DES CONTRATS DE MANDAT, COMPTES-RENDUS ET RAPPORTS : U2B3, U3C2**

- ✓ La collecte des preuves
- ✓ La rédaction des divers types de compte-rendu et rapports
- ✓ La jurisprudence (professionnelles)

❖ **RAPPORTS ET DEPOSITIONS D'ARP : U3C2**

- Droit commun :
  - ✓ Principes généraux du code civil (Art.1353),
  - ✓ Principes appliqués aux A.P.R. par la Cour de Cassation
  - ✓ Jurisprudence particulière des A.P.R :

❖ **LES TEMOIGNANGES: U3C2, U4D2**

- Témoignage visuel
- Témoignage oral
- Témoignage écrit
- Produire un témoignage

❖ **POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE : U3C1**

- **Introduction à la Police technique et Scientifique :**
  - ✓ Définition de la criminalistique
  - ✓ La notion de preuves : Preuve testimoniale et preuve indiciale
  - ✓ Les aspects de la criminalistique : Identification humaine et identification des traces
- **L'Identité Judiciaire :**
  - ✓ Mission
  - ✓ Organisation de la Police Technique et Scientifique
- **Les constatations sur les lieux :**
  - ✓ Les opérations à caractère obligatoire :
  - ✓ Constatations matérielles
  - ✓ Quête des traces et indices
  - ✓ Opérations de prélèvement

IFAR
Institut de Formation d'Agents de Recherches
Siège: 12 Boulevard Ledru Rollin - B.P. 50148
34003 Montpellier CEDEX 01
Enregistré sous le N° 91340317134 SIRET: 42505838500013
Certification QUALIANOR 142 SP ind1 Certifié DATADOCK
Agrément du CNAPS FOR-034-2022-01-16-20170587468
Tél. 04 67 58 30 65 formation-ifar@orange.fr www.ifar.one